

PORTUGAL



Assistants de langue française

Fiche-pays 2021-2022

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter [le site](#) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, environ 14 postes sont proposés chaque année.
Critères d'éligibilité spécifiques au Portugal	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être de nationalité française ou européenne • être âgé de : 20 à 30 ans (au 31 décembre de l'année de sélection au programme); • avoir validé au minimum une L2 au moment du dépôt du dossier. <p>Les profils Lettres et FLE sont particulièrement appréciés par les partenaires recruteurs.</p> <p>Les assistants ayant été, ou étant actuellement en poste, ainsi que les titulaires d'un diplôme d'un établissement supérieur français obtenu en 2019 ou en 2020 sont exemptés de justificatif de statut étudiant.</p>
Villes ou régions d'affectation	<p>Voir carte</p> <p>Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles dans chaque région.</p>
Établissements	<p>Majoritairement en <i>agrupamentos de escolas</i> (groupements de plusieurs établissements publics) intégrant le collège (<i>escolas básicas com 3.º ciclo</i> : équivalent aux classes de 5ème, 4ème et 3ème en France) et le lycée (<i>escolas secundárias</i>). Un assistant peut travailler dans un maximum de 2 ou 3 établissements d'un même <i>agrupamento de escolas</i>.</p>
Calendrier	<p>Publication des résultats</p> <p>France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir de fin mai 2021.</p> <p>Contrat</p> <p>7 mois (octobre 2021 - avril 2022)</p> <p>Les dates précises de prise de fonctions sont confirmées avant chaque rentrée par la Direction générale de l'éducation (DGE) du Ministère portugais de l'éducation.</p>



Temps de travail et de congés	<p>22 unités de 45 ou 50 minutes soit environ de 16h30 à 18h30 par semaine, réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'enseignement des professeurs de français : 13 unités • Animation du club de français : 7 unités (dont 3 pour la coordination et la planification avec le tuteur et les professeurs de français) • Suivi de cours de portugais et d'histoire dans l'établissement d'affectation : 2 unités <p>En supplément du week-end, l'assistant a un jour libre dans la semaine. Congés selon le calendrier scolaire local.</p>
Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle 886,64 € net, prime repas incluse. L'assistant est rémunéré par le Ministère portugais de l'éducation et n'est imposable ni en France ni au Portugal.</p> <p>Installation Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant. Prise en charge par la DGE, des frais de transports et des per diem afférents, pour les réunions d'accueil et de suivi à la DGE et de formation à l'Institut Français du Portugal.</p>
Statut de l'assistant	<p>L'assistant a le statut d'employé de l'État portugais pendant la durée de son contrat.</p>
Couverture sociale	<p>Durant son contrat, l'assistant est couvert par la sécurité sociale portugaise (cotisation de 11% prélevée directement sur le salaire).</p> <p>En vue de son immatriculation à la sécurité sociale, l'assistant devra fournir un certificat d'enregistrement comme citoyen de l'Union Européenne (<i>Certificado de Registo de Cidadão da União Europeia</i>), sauf s'il a la double nationalité portugaise. Ce document est délivré par la mairie de la ville de résidence au Portugal (coût environ 15€).</p> <p>L'inscription à la sécurité sociale portugaise prenant effet un mois après la prise de fonctions, l'assistant doit demander en France, avant son départ, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM).</p> <p>Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.</p>
Liens et informations utiles	<p>Ambassade du Portugal en France : https://www.paris.embaixadaportugal.mne.pt/fr/ Ambassade de France au Portugal : www.ambafrance-pt.org</p> <p>Véhicule immatriculé en France L'assistant se rendant au Portugal avec un véhicule immatriculé en France devra en informer la DGE ainsi que les services douaniers, auprès desquels il devra se procurer une <i>Guia de Circulação em Regime de Admissão Temporária</i> dans un délai maximum de 30 jours après l'arrivée au Portugal.</p>
Validation du séjour	<p>Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.</p>



Carte

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 régions**.

Exemple :

Choix 1 : Nord

Choix 2 : Alentejo

Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- La répartition du nombre de postes par région est précisée dans l'encadré ci-dessous (sous réserve de modifications).

Nord (4)
Centre (3)
Lisbonne et Vallée du Tage - LVT (3)
Alentejo (2)
Algarve (2)

